

Journal de bord de PARTHENAY ENERGIES CITOYENNES SAS

Un investissement citoyen pour la gestion des panneaux photovoltaïque sur la salle omnisports

Ce magnifique projet a commencé à voir le jour par volonté et à la ténacité des citoyens. Il permettra de faire en sorte que les profits de la vente d'électricité produite sur la salle omnisports restent au niveau de l'économie locale.

C'est une course contre la montre à laquelle se livre un collectif initial de 21 associés. L'enjeu est rien moins que de réunir les conditions de rachat auprès du groupe Armorgreen d'une centrale photovoltaïque qui couvrira la salle omnisport, puis d'en assurer la gestion citoyenne pour le profit des Parthenaysiens et des sympathisants.

Au bout de six mois de discussions avec la mairie et de négociations parfois tendues avec l'installateur chacun peut se réjouir de l'équilibre délicat trouvé entre les impératifs sociaux, écologiques et économiques, les trois piliers de toute entreprise qui vise le développement durable.

ACTE 1

Scène 1 **Fin 2013, la municipalité précédente concrétise une première étape dans la contribution par notre commune à la production d'énergie renouvelable.** La construction d'un nouvel atelier communal en est l'occasion. Faute de ressources humaines et financières adéquates, le conseil choisit alors de confier aussi bien l'installation que la gestion des premiers panneaux au groupe Armorgreen, qui le revend à un investisseur privé avant même l'achèvement de l'installation.

Le même processus était prévu sur le toit de la salle omnisports, pour un équipement plus grand et plus puissant. A nouveau le groupe Armorgreen avait été sollicité et s'appêtait à céder le projet à un investisseur étranger spéculatif. Or cette production électrique est achetée par EDF à un prix « subventionné » afin de promouvoir les énergies renouvelables: c'est une part de notre facture de consommation EDF qui le permet.



Juin 2014 Salle omnisport en construction Photo P21

Scène 2 **Parthenay 21, tout en partageant l’objectif écologique du projet, a demandé aux élus de réfléchir à une alternative qui profite aux habitants plutôt qu’à une société privée.** Le 27 mai, suite à la promesse électorale de monsieur Froger, devenu maire de la commune, Parthenay 21 a été reçue en réunion du Conseil. P21 a convaincu la nouvelle équipe municipale de modifier son nouveau contrat avec Armorgreen : après délibération, le **conseil décide de favoriser la gestion du photovoltaïque de la salle omnisports par ses citoyens réunis comme investisseurs locaux, autour de P21.** Cette entreprise citoyenne est donc le fruit de l’engagement d’un groupe initial d’une vingtaine d’associés Parthenaysiens: adhérents et sympathisants de P21, du maire et des conseillers municipaux toutes tendances confondues, ainsi qu’anciens et nouveaux venus de la commune.

ACTE 2

Scène 1 **Le 13 juin 2014 Parthenay 21 signe un protocole d’accord avec le groupe Armorgreen** qui s’engage à lui céder l’équipement photovoltaïque de la salle omnisports. Dès lors le rythme s’accélère pour notre équipe : constituer une structure juridique, chargée de porter l’investissement et lever les fonds nécessaires. La première pierre de l’édifice est posée le 17 juin, avec la création d’une SAS Société par Action Simplifiée, constituée en 24 h. Etant précisé que la dernière pierre devra être posée avant fin juillet !



Photo Parthenay 21

De gauche à droite : Matthieu Pérrée, Nicolas Rolland (représentant Armorgreen), Eliane Baudrier (présidente de P21), Philippe Le Gall (adjoint au maire), Leng Santha et Annick Chauvin (secrétaire et trésorière P21)

Scène 2 Face à cet impératif, le 19 juin en première réunion publique est annoncée la **création de PARTHENAY ENERGIES CITOYENNES, SAS de caractère coopératif**. Les statuts et les décisions de l'assemblée des sociétaires permettent de concilier les attentes des actionnaires, qui peuvent participer au projet à partir de 100€ l'action, tout en privilégiant un mode de gouvernance fondé sur le principe démocratique essentiel 1 personne = 1 voix. P.E.C. se donne pour mission de réunir suffisamment d'investisseurs locaux afin de finaliser l'achat à son compte de l'installation photovoltaïque et son contrat de vente d'électricité à ERDF.

A la tête de la jeune société sont élus trois Parthenaysiens, LENG Santha comme président, Marie France ANDRE et Philippe Le GALL comme directeurs délégués.

Quatre référents accueillent les souscriptions des Parthenaysiens et de tous sympathisants du projet :

- Philippe Le GALL, 8, allée de la Haute Lande 06 73 27 40 81
- Eliane BAUDRIER, la Croix Cornillé 02 99 69 97 78
- René PONCY, 3, lot du Champ de la Vigne 06 73 63 32 09
- Marie France ANDRE, La Houssaie 02 99 69 56 52

C'est auprès d'eux que chacun est invité à souscrire pour un minimum de 100 euros pour devenir, à part entière, associé de Parthenay Energies Citoyennes.

Lors de cette soirée inaugurale il est rappelé que les trois approches, écologiques, sociales et économiques doivent être présentes et équilibrées afin de pouvoir qualifier une activité comme durable.

Plusieurs intervenants sont venus donner leur expertise et témoignages.

- Michel JANSSENS, responsable du Pole Technique- autonomie énergétique- de la Communauté de communes du Val d'Ille a décrit et analysé des expériences réalisées avec succès par des habitants de communes voisines.
- André MOUTON, représentant de la SISER, Société d'Investissement Solidaire pour des Energies Renouvelables (SISER SAS) La Garenne de Pan, a témoigné de l'expérience réussie à Bruz depuis 2010. Il se dit solidaire du projet photovoltaïque de la P.E.C. et propose une aide de la SISER Bruz, à détailler avec son bureau.
- Matthieu PERREE, avocat d'affaires, nous explique l'adéquation de la structure juridique choisie aux valeurs coopératives poursuivies. Les statuts et les décisions de l'assemblée des sociétaires permettent de choisir comment gérer la SAS. Le principe fondamental retenu est 1 personne = 1 voix.
- Olivier VERGNEAU, expert comptable, a réussi, en bon pédagogue, à rendre intelligibles son analyse des plans de financement et les tableaux de rendement économique établis par Armorgreen pour Parthenay Energies Citoyennes.

De nombreuses questions de l'assistance ont permis de dégager ce qui intéresse en premier les habitants :

- la viabilité économique du projet est prouvée par les expériences réussies dans le voisinage proche, sur le territoire breton et au-delà ;
- l'intérêt financier des sociétaires est au moins égal à un placement en banque.

Ces réalités expriment l'exigence de responsabilité à l'égard de chaque associé, décideur de P.E.C. Mais ce n'est pas cela qui suscite l'adhésion. Ce qui motive chacun c'est d'abord:

- contribuer à la production d'énergie propre et renouvelable sur un équipement local, la salle omnisports de la commune de Parthenay ;
- un investissement accessible à tous, pour des parts de 100 euros, qui donnent droit de décider du sort de la société sur le principe coopératif 1 personne = 1 voix ;

A la suite de quoi plusieurs Parthenaysiens ont exprimé leur volonté de rejoindre le collectif initial des 21 premiers associés.

enay énergies citoyennes



Une assemblée nombreuse lors de cette réunion d'informations

Les décisions des sociétaires permettent responsabilité à l'égard de chaque

Ouest France le 24 juin

Scène 3 Le 30 juin, à peine deux semaines après sa création, la nouvelle société coopérative prend forme avec l'implication de personnes de toutes les générations et de différents horizons. Cette seconde réunion publique permet de recentrer la vocation du projet sur les valeurs citoyennes. Les conditions techniques et financières sont précisées pour le public manifestement intéressé. Des témoignages sur des réalisations photovoltaïques similaires sont donnés par nos voisins de la Société d'Investissement Solidaire de Bruz, et pour l'ensemble du territoire breton par une représentante du réseau TARANIS. Enfin, l'assistance pose de très nombreuses questions aux acteurs et experts présents. De mieux en mieux informés quelques nouveaux engagements de souscription sont inscrits.



Si ce magnifique projet voit le jour, il ne le devra qu'à la volonté et à la ténacité des citoyens, et il permettra surtout de faire en sorte que les profits de la vente d'électricité restent au niveau de l'économie locale.

Scène 4 **Toutefois rien n'est joué !** La réussite dépend de l'entrée dans la SAS du plus grand nombre de Parthenaysiens pour exercer une responsabilité citoyenne sur des biens collectifs : la salle omnisport, le soleil qui brille pour tous et qui y est transformé en énergie pour chacun de nous. Donc mobilisez- vous pour le développement durable de notre commune grâce à un investissement citoyen sur le long terme. **Il faut impérativement trouver le financement nécessaire d'ici le 15 juillet !** Chacun peut apporter sa contribution en se portant acquéreur d'une ou plusieurs actions au prix unitaire de 100€ et en parlant à son voisin.

Le 17 juillet Parthenay Energie Citoyennes fera le décompte des associés réunis depuis sa création et des fonds propres ainsi rassemblés.

Scène 5 le 17 juillet, un petit mois après sa création, Parthenay Energies Citoyennes peut finaliser son projet avec l'entrée de nouveaux candidats. **La S.A.S rassemble alors 68 sociétaires pour 48.800 euros de fonds propres.**



Le décompte du 14 juillet indique que nous avons déjà fait le plein de fonds propres nécessaire !

Scène 6 Les jours suivants sont autant d'obstacles que l'équipe dirigeante surmonte sans défaillir. Concilier les exigences du cercle banque CMB – assurance Groupama– Armorgreen : chacun veut être rassuré de l'entrée en jeu de l'autre avant d'y aller ! La force de conviction de Parthenay Energies Citoyennes rencontre le fort soutien du CMB pour débloquer la situation. Groupama suit.

ACTE 5

Scène 1 Le 1^{er} aout Parthenay Energies Citoyennes signe avec Armorgreen la cession de l'équipement photovoltaïque et de son exploitation.

La mise en service de l'équipement est prévue contractuellement à partir de novembre 2014. Après quoi le contrat avec ERDF garanti l'achat de l'électricité produite à 19 centimes/kWh/h pendant 20 ans.

Scène 2 A CONTINUER DE JOUER ENSEMBLE !